Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260722-2026_07_158-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 JUILLET 2026

Auteur du document :Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 24/07/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juillet, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Aline LE BOUÉDEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	15/07/2026
Date d'affichage de la convocation	15/07/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	16
Nombre de conseillers votants	18

Etaient présents :

Mme Zilpa VILSALMON, 1ère Adjointe	M.Anthony CHAILLOT, conseiller municipal
M.Denis MANCEAU, 2ème Adjoint	M.Quentin DESPAS, conseiller municipal
Mme Claudine COUDRAY, 3ème Adjointe	Mme Anaïs MONPAYS, conseillère municipale
Mme Corine CHAVOIX, conseillère municipale	M.Antoine DUREPAIRE, conseiller municipal
M.Christophe DÉSAUNAY, conseiller municipal	M.Romain FIZE, conseiller municipal
M.Jonathan BOULVAIS, conseiller municipal	Mme Céline BALLUAIS, conseillère municipale
Mme Sabrina LE BOLLOCH, conseillère municipale	M.Nabé DIARRASSOUBA, conseiller municipal
Mme Marie-Pierre PIGACHE, conseillère municipale	

Etaient absents excusés : Mme Nathalie FOUILLARD, M.Julien LEVEZIEL, M.Clarence KAYOMBO-KANKU

Etait absent : néant

Pouvoirs : De Mme Nathalie FOUILLARD à Mme Claudine COUDRAY ; de M.Julien LEVEZIEL à M.Quentin DESPAS.

M.Jonathan BOULVAIS est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/07-158 : Objet : Services périscolaires - Réouverture de la garderie du midi

Rapporteur : Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné

Une dizaine de parents demandent la réouverture de la garderie périscolaire du midi (entre 11h30 et 12h30).

Celle-ci avait été créée en 2007 pour permettre aux parents qui voulaient que leur enfant déjeune à la maison mais ne pouvaient pas venir le chercher à 11h30, d'avoir une solution de garde. Elle a été supprimée début 2026 sur décision du précédent conseil municipal, vu la baisse d'effectifs constatée.

Plusieurs parents expliquent que la réouverture de la garderie est la seule alternative pour que leurs enfants n'aillent pas au restaurant scolaire.
Ils considèrent en effet que les conditions dans lesquelles se déroule le repas à la cantine (20 minutes maximum pour déjeuner, bruit, peu de place, qualité des repas) et les difficultés liées au trajet (500m

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260722-2026_07_158-DE

à pied à faire par tous les temps et pour tous les enfants, y compris les maternels) sont extrêmement difficiles à supporter pour leurs enfants et souhaitent pouvoir éviter de les inscrire dès qu'ils le peuvent. La question a aussi été abordée au Conseil d'école.

La commission Enfance, Education, Jeunesse, Vie Sociale et Santé partage cette analyse. Elle rappelle que le coût de la remise en place de ce service est de moins de 800,00 €/an.

Un animateur supplémentaire est nécessaire le lundi midi pour réouvrir la garderie.

Le recours à un bénévole, ou à un service civique est néanmoins envisageable pour accompagner les enfants sur le trajet et libérer un professionnel pour assumer la garderie.

La commission estime donc important de ré-ouvrir le service de garderie du midi dès la rentrée 2026/2027.

L'avis du Conseil municipal est sollicité.

Vu l'avis favorable de la commission Enfance, Education, Jeunesse, Vie sociale et santé du 13/07/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dont deux pouvoirs, par :
18 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Est** favorable à la réouverture de la garderie du midi de 11h30 à 12h30 à compter de la rentrée scolaire 2026/2027.
- **Dit** que l'inscription à la garderie du midi, via le portail famille sera obligatoire ;
- **Précise** que 10 enfants maximum pourront y être accueillis ;
- **Dit** que le règlement des services périscolaires intègrera cette modification.
- **Autorise** Mme la Maire ou son représentant à signer tous documents en lien avec cette délibération.

Certifié exécutoire compte tenu
- de la transmission en Préfecture
De Rennes le : 24/07/2026
- de la publication :
Le : 24/07/2026
La Maire, Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNÉ (ILLE ET VILAINE)

Le Secrétaire de séance, M.Jonathan BOULVAIS

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

La Maire

Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNÉ (ILLE ET VILAINE)